



Plan de vigilance 2021



SOMMAIRE

1. Périmètres, activités et gouvernance du plan.....	4
A. Périmètres retenus dans le cadre de ce plan de vigilance.....	4
B. Les activités concernées par le plan de vigilance.....	5
C. Gouvernance du plan de vigilance	7
2. Notre approche en matière de développement durable.....	8
A. Une démarche historiquement engagée avec une organisation dédiée.....	8
B. Une stratégie volontariste autour de 3 piliers	9
C. Une prise en compte de notre chaîne d’approvisionnement.....	10
D. Des engagements dans le cadre d’initiatives et avec de multiples parties prenantes	11
E. Une démarche de certifications et de labellisation	13
F. Une approche basée sur des référentiels reconnus	15
G. Une identification des enjeux clés dans le cadre d’une analyse de matérialité RSE ...	16
H. Une prise en compte dans le cadre d’une démarche d’identification des risques prioritaires du Groupement	17
3. Notre plan de vigilance pour les activités logistiques	19
A. Identification des risques et enjeux clés pour les activités logistiques	19
B. Procédures d’évaluation des fournisseurs.....	22
C. Mesures d’atténuation des risques.....	23
4. Notre plan de vigilance pour les filières d’approvisionnement	26
A. Productions végétales et bois : lutte contre la déforestation	27
B. Pêche durable.....	29
C. Bien-être animal	31
D. Agriculture responsable	31
5. Notre démarche de protection dans le cadre de la crise sanitaire du COVID	32
6. Dispositif d’alerte.....	34
7. Evaluation et suivi	35

Le Groupement « Les Mousquetaires » est un **groupement de 3 000 chefs d'entreprise indépendants** (Le « **Groupement** ») qui exploitent près de 4 000 points de vente, principalement en France mais aussi en Belgique, en Pologne et au Portugal, avec 7 enseignes réparties dans 3 Métiers :

- Alimentaire : Intermarché, Netto,
- Équipement de la maison : Bricomarché, Brico Cash, Bricorama,
- Mobilité : Roady, Rapid Pare-Brise.

Propriétaires de leur point de vente et entièrement responsables de leur gestion, les chefs d'entreprise sont également copropriétaires du Groupement (Les « **adhérents** »).

La société « **Les Mousquetaires** » est la société mère (« La **Société** ») de **l'ensemble des structures d'appui** du Groupement, c'est-à-dire les différents sièges, mais aussi les entrepôts logistiques, ou encore les unités de production agroalimentaires.

Ce « **Plan de Vigilance** » répond aux obligations contenues dans la loi française 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Il contient des **mesures de vigilance raisonnable** destinées à prévenir les risques d'atteintes graves aux Droits Humains et Libertés Fondamentales, ainsi qu'à la santé, la sécurité et l'environnement, dans le cadre d'une **obligation de moyens**.

L'approche du Groupement concernant le devoir de vigilance est **alignée avec la démarche globale engagée en matière de développement durable** formalisée dans le rapport annuel de développement durable accessible sur le site internet du Groupement (<https://www.mousquetaires.com/nos-engagements/le-rapport-rse/>).

Depuis son origine, le Groupement s'appuie sur **des valeurs et des principes éthiques forts** qui guident son fonctionnement et son développement. Ces principes sont le fondement de ses politiques et de ses actions en matière de développement durable et de conformité mais également de prise en compte et de respect des **parties prenantes**.

Le Groupement promeut le respect de l'ensemble des Droits Humains et Libertés Fondamentales internationalement reconnus et se réfère en particulier à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, et aux Conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail (OIT).

Ce document expose le **Plan de vigilance de la société « Les Mousquetaires » prévu par la loi**. Il présente les approches, les processus et les méthodes utilisés au sein du Groupement, les mesures additionnelles prises dans le cadre du Plan de vigilance ainsi que les politiques, actions et mesures de performance mises en œuvre pour déployer ce plan.

1. Périmètres, activités et gouvernance du plan

A. Périmètres retenus dans le cadre de ce plan de vigilance

Ce plan de vigilance concerne **les filiales de la Société** contrôlées directement ou indirectement (les « Filiales ») ainsi que ses **fournisseurs et sous-traitants** avec lesquels la Société et ses différentes Filiales entretiennent une « **relation commerciale établie** » au sens de la définition développée par la jurisprudence française.

Les sociétés exploitant les points de vente sont détenues par les adhérents, sans lien capitalistiques avec la société « Les Mousquetaires » et ne sont donc pas prises en compte dans le cadre de ce plan de vigilance.

L'ensemble des préconisations du Groupement en matière de développement durable sont recommandées et mises à la disposition des points de vente indépendants.

A titre d'exemple, **des guides et outils accompagnent les points de vente dans leurs démarches qualité et développement durable**. Ils sont rédigés et diffusés depuis 1995. Diffusant les bonnes pratiques, c'est un maillon essentiel dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable : ces guides leur donnent du sens et les aident à les concrétiser. Les guides les plus récents sont le « Guide des bonnes pratiques énergies 2019 » et les « Guides des déchets » publiés pour tous les métiers en 2021 et 2022.

Dans le cadre de ses activités, le Groupement Les Mousquetaires est en **relation avec de nombreuses parties prenantes de natures très diverses** (*Clients, fournisseurs, prestataires, sous-traitants, partenaires...*) dans des contextes très variables, tant pour les **activités de distribution et d'immobilier** que pour **Agromousquetaires**, que ce soit en **France** mais également dans les **pays** où nous sommes présents ou avec lesquels nous sommes en relation (*Sourcing, matières premières...*).

Au-delà des spécificités de chaque catégorie de tiers, l'appellation de fournisseurs / prestataires recouvre une **disparité importante à plusieurs niveaux** :

- Taille de l'entreprise : Multinationales, filiales locales de multinationales, ETI, PME, agriculteurs...
- Périmètre d'intervention : International, national, régional, local
- Nature des produits : Matières premières, produits finis
- Nature de la relation : Permanente, trading, spot...
- Modalités d'achats : Groupement, « contrat cadre », national, local

Le terme « fournisseurs » recouvre ainsi **des situations très différentes** :

- Des **fournisseurs de produits de marques**, également dénommées « Marques nationales », qui représentent une part importante du chiffre d'affaires réalisé par le Groupement et dont la plupart sont également soumis à la loi sur le devoir de vigilance.

- Des **fournisseurs de produits à marque propre** qui fabriquent des produits sur la base d'un cahier des charges, une part importante de ces produits étant fabriquée par la filiale Agromousquetaires.
- Des **fournisseurs de prestations et de frais généraux** qui interviennent en support aux différentes activités.

Le Groupement ayant plus de leviers sur les marques propres, **les actions sont naturellement plus développées sur cette catégorie de produits.**

50 % environ en volume des produits à marques propres d'Intermarché sont fabriquées dans les 59 usines du Groupement exploitées par Agromousquetaires.

Avec son **modèle unique de "Producteurs & Commerçants"**, Intermarché met le mieux-être des consommateurs au cœur de ses engagements. Ce modèle confère à Intermarché la capacité de s'adapter en permanence aux attentes des clients comme aux nouveaux enjeux sociétaux, pour "Mieux-Produire" et "Mieux-Manger".

- "Mieux produire", c'est soutenir une production française et responsable.
- "Mieux manger", c'est aider les Français à manger un peu mieux tous les jours.

Il convient également de souligner que près de 50 % de nos produits à nos marques sont fabriqués par **des PME** et 80 % des fournisseurs des enseignes alimentaires sont des PME au travers de 1 200 partenariats nationaux et régionaux et de 5 000 partenariats locaux.

Créé en 2017, le « Club Privilège PME » unit Intermarché, Netto et une dizaine de fabricants de produits à leurs marques propres avec, pour vocation, de soutenir et de valoriser durablement des pratiques agricoles et industrielles vertueuses.

Compte tenu des enjeux, ce plan de vigilance présente à titre d'illustration **plus en détail les enjeux liés aux activités logistiques et à certaines filières d'approvisionnement.**

B. Les activités concernées par le plan de vigilance

Au-delà des fonctions centrales (Achats, Marketing, Finance, Qualité...), la Société et ses filiales interviennent dans **3 activités principales.**

Activités logistiques

La **logistique est un élément essentiel pour les points de vente Mousquetaires**, tous des points de vente de proximité. Afin de stocker, de transporter au moindre coût et de livrer les points de vente, les Mousquetaires ont créé **leur propre organisation logistique.**

Par rapport aux autres distributeurs, les Mousquetaires se distinguent donc par leur logistique intégrée, qui permet de maîtriser et de faire évoluer tout au long de la chaîne d'approvisionnements le niveau de prestation et les coûts associés, ainsi que de bénéficier d'un savoir-faire en propre.

Les Mousquetaires sont aujourd'hui **un acteur majeur de la logistique** avec :

- Une flotte de plus de 2 300 camions qui parcourent 150 millions de kilomètres par an;
- 42 bases logistiques placées en des points névralgiques des réseaux routiers et autoroutiers des territoires français et européen.

Dédiée à **l'activité logistique des enseignes alimentaires (Intermarché, Netto)**, la mission d'ITM Logistique Alimentaire International (ITM LAI) est d'acheminer des produits dans les points de vente des enseignes alimentaires répartis sur tout le territoire français.

ITM Logistique Équipement de la maison International (ITM LEMI) est, quant à elle, l'entité dédiée aux produits non-alimentaires.

ITM LAI et ITM LEMI interviennent principalement dans le **secteur de l'entreposage et du transport routier de marchandises**.

Réception, stockage, préparation des commandes et optimisation du remplissage des semi-remorques constituent le quotidien des métiers de l'exploitation. Les équipes assurent la fluidité de la chaîne logistique, **de la réception des produits à la livraison en points de vente**.



Très tôt après la création du Groupement, les Mousquetaires ont fait le **pari d'assurer leur indépendance d'approvisionnement en développant leurs propres usines de production**.

La première usine du pôle agroalimentaire du Groupement a ainsi été acquise en 1974 (Société Alimentaire de Guidel - SAG).

Aujourd'hui, 59 unités composent Agromousquetaires et offrent aux consommateurs la possibilité de trouver au meilleur prix des produits sûrs, sains et de qualité, fabriqués exclusivement en France. Ces unités permettent non seulement de maîtriser les processus de fabrication, ainsi que la qualité et le prix des produits, mais aussi toute la chaîne d'approvisionnement.

Principalement destinés aux points de vente du Groupement, les produits d'Agromousquetaires sont proposés en marques propres et s'adaptent en permanence aux évolutions du marché.

Agromousquetaires est ainsi le premier fabricant de marques propres en France, avec **13 filières réparties en 6 pôles** :

- Pôle **Bœuf** : Bœuf Traditionnel, Produits Élaborés
- Pôle **Porc** : Porc frais, Charcuterie
- Pôle **Mer** : Pêche, Produits de la mer
- Pôle **Saveurs** : Lait, Boissons non alcoolisées, Vins
- Pôle **Végétal** : Céréales, Culinaire
- Pôle **Circulaire** : Non alimentaire, Valorisation

Agromousquetaires, c'est aussi une démarche qui va « de la fourche à la fourchette » en partenariat avec de nombreux acteurs (*associations, ONG, chercheurs, industriels, etc.*) qui permet de jouer un **rôle majeur dans la transformation des modes de production** : bien-être animal, pêche durable, agroécologie, etc.

Le maintien du tissu agricole français, la sauvegarde des ressources naturelles et, d'une manière générale, le développement durable constituent les fondations de nos engagements de producteurs responsables.



Au service des points de vente et foncière intégrée du Groupement, IMMO Mousquetaires est la filiale en charge de la conception, de la réalisation et de la gestion des projets immobiliers du Groupement.

Cette filiale est responsable de la construction, de la rénovation et de l'agrandissement et de la cession des sites : points de vente, unités de production et bases logistiques.

Elle intervient en partenariat avec des acteurs locaux, intégrant selon les besoins des fonctions commerciales, tertiaires et/ou résidentielles à ses programmes.

C. Gouvernance du plan de vigilance

Un à deux jours par semaine, **chaque adhérent codirige le Groupement** en participant à l'une de ses structures communes, par exemple la logistique, les achats, le marketing, la performance opérationnelle, l'agroalimentaire, le développement durable... c'est le **concept du « tiers temps »** cher au Groupement, un concept unique dans la grande distribution ; à l'œuvre dès la fondation du Groupement il y a plus de 50 ans.

La supervision du plan de vigilance est assurée par la Direction Qualité et Développement Durable (DQDD) qui regroupe des fonctions de veille, d'expertise, de développement de bonnes pratiques et de contrôle dans les domaines de la qualité, la sécurité, la santé, les achats responsables et l'environnement.

La formalisation et la mise en œuvre de ce Plan de vigilance résulte d'une **démarche collaborative** associant de nombreuses fonctions du Groupement en particulier la « Direction Conformité et éthique » ainsi que les équipes des différentes entités concernées.

2. Notre approche en matière de développement durable

A. Une démarche historiquement engagée avec une organisation dédiée

Pour les Mousquetaires, l'engagement en faveur du développement durable est une priorité.

Au sein du Groupement, c'est en 1983 qu'est créé le premier laboratoire Mousquetaires – pour former méthodiquement les bouchers à l'hygiène ou faire des études bactériologiques dans les unités de production agroalimentaires et les points de vente.

Cette première étape enclenche une prise de conscience qui donnera naissance en 1996 au « Service Qualité International », qui évolue en « Direction Qualité-Sécurité-Environnement » en 2003 et devient la « Direction du Développement Durable » en 2010.

Être à la fois producteur et commerçant est un véritable atout dans la stratégie de développement durable du Groupement. Grâce à ce positionnement unique, les Mousquetaires font progresser les pratiques de production et d'alimentation en anticipation des enjeux sociétaux.

Depuis 2010, la Direction développement durable s'attache ainsi à concrétiser l'ambition du Groupement : se développer de manière responsable et promouvoir des modes de vie durables, au travers de leurs rôles de distributeur, de producteur, d'employeur et d'acteur engagés dans leurs territoires. **Un plan global se met en place**, concernant aussi bien les points de vente que les unités de production et les entrepôts logistiques.

A titre d'exemple, les Mousquetaires ont fait de la lutte contre les déchets l'un de leurs combats. Précurseurs avec la création de la « Silve » dès 1997, ils ont mis en œuvre des solutions pour réduire, recycler et réutiliser.

La **Société Industrielle de Logistique et de Valorisation des Emballages (Silve)** naît ainsi de la réglementation de 1994 imposant que tous les emballages usagés soient triés et remis à un récupérateur. Elle s'attaque alors au recyclage des cartons en équipant les points de vente de presses à carton ; puis à la récupération des plastiques et des piles.

Très vite, **le Groupement dépasse ses obligations légales** ; au-delà du tri et de la remise des déchets à un tiers, la Silve internalise la collecte et revalorise certains déchets afin de permettre un recyclage économiquement rentable et donc une valorisation durable, source de préservation de ressources naturelles.

Par ailleurs, le Groupement a formalisé un **Code de Conduite**¹ qui décrit les principes que doit respecter chaque collaborateur des structures d'appui.

¹ <https://www.mousquetaires.com/wp-content/uploads/2019/10/code-de-conduite.pdf>

B. Une stratégie volontariste autour de 3 piliers

Les Mousquetaires s'engagent quotidiennement pour relever des défis environnementaux et répondre aux attentes sociétales. Ils ont construit leur **démarche développement durable autour de 3 axes** :

- **Construire une relation forte avec nos clients** : Les Mousquetaires s'engagent à construire une relation forte et pérenne avec leurs clients. Ils proposent une offre de produits et de service sûrs, de qualité, tracés et accessibles dans des points de vente irréprochables.

→ Les engagements Mousquetaires

- 100 % de produits à marque propre sains, sûrs, de qualité, responsables et vendus dans des points de vente responsables.
 - Des engagements responsables sur 100 % des filières ayant un impact sur la déforestation et sur les filières mer et aquaculture sensibles.
 - Déploiement du plan « devoir de vigilance » sur les zones d'approvisionnement à risque.
 - Un projet solidaire et sociétal par catégorie de produits
- **Porter une attention constante aux collaborateurs** : Il n'y a pas de performance économique durable sans performance sociale. Les collaborateurs doivent donc se sentir bien dans leur environnement de travail, avoir de réelles opportunités d'évolution, partager les valeurs du Groupement.

→ Les engagements Mousquetaires

- Déployer un plan d'actions structuré autour de la prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psychosociaux et de la pénibilité au travail.
 - Améliorer la qualité de vie au travail.
 - Faire évoluer les collaborateurs, optimiser leur employabilité en développant leurs compétences et en leur proposant des opportunités d'évolution, au sein des différentes filiales du Groupement.
- **Être un acteur de proximité responsable** : Profondément attachés à leurs régions, les Mousquetaires participent à leur développement socio-économique (partenariats équitables et durables avec des producteurs locaux ...) et à la réduction de notre empreinte environnementale.

→ Les engagements Mousquetaires

- Souscrire aux principes de l'économie circulaire pour agir sur tous les impacts environnementaux de l'activité des Mousquetaires, depuis la production d'énergie jusqu'au traitement des déchets.
- Réduire l'impact environnemental de tous les flux logistiques et des déplacements des salariés.
- Réduire, réutiliser, recycler : 100 % des déchets valorisables.

- Optimiser la consommation énergétique sur tous les sites du Groupement, avec 32 % d'énergies renouvelables et 40 % d'économies d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2014 et une baisse des émissions carbone de 55% en 2030 par rapport à 2019.
- Valoriser les projets développer sur les territoires et préserver l'emploi local.

C. Une prise en compte de notre chaîne d'approvisionnement

Les approvisionnements sont essentiels pour la performance développement durable d'un producteur distributeur.

À travers leurs filières, les Mousquetaires s'engagent sur les conditions sociales et environnementales de production, notamment par la mise en place de partenariats durables avec leurs fournisseurs et à travers une politique d'achats responsables.

La Direction des achats et la Direction du développement durable veillent à ce que la stratégie d'achat intègre les objectifs et les outils de la **démarche achats responsables**.

L'ensemble des prestataires et des fournisseurs du Groupement signent une **charte « Achats Responsables »** lors du référencement ou lors du renouvellement du contrat.

La **Charte fournisseurs pour des achats responsables** a été élaborée à partir des recommandations de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Élaborée en 2015 et signée par tous les fournisseurs depuis 2018, cette charte les engage à progresser dans le respect de 15 engagements qui portent aussi bien sur la gouvernance (*loyauté des pratiques et éthique commerciale*) et les pratiques sociales (*santé et sécurité au travail, diversité...*) que sur l'environnement (et l'ancrage territorial). Les enjeux sont déclinés par secteurs et par produits afin de s'adapter à chaque filière et de prévenir des risques spécifiques.

La **démarche d'amélioration continue** se traduit également par un suivi des fournisseurs basé sur des résultats de programme d'évaluation mais aussi une cartographie des risques sociaux et environnementaux.

Pour les familles de produits et/ou de matières premières à risque, une **cartographie des impacts sociaux et environnementaux** guide les acheteurs et donc les fournisseurs dans la sélection de produits plus durables sur les marchés internationaux et les aide à anticiper les risques.

Le Groupement a par ailleurs formalisé un **code de conduite sur des conditions sociales acceptables dans les zones d'achat à risque**. Mis en place en 2000, ce code a été remis à jour en 2011, suite à l'adhésion du Groupement au Business Social Compliance Initiative (BSCI).

D. Des engagements dans le cadre d'initiatives et avec de multiples parties prenantes

En 2012, Intermarché a rejoint l'Association du commerce européen et international (FTA), qui représente et défend « les valeurs du commerce libre et responsable ».

Au sein de cette association, Intermarché participe à l'**initiative « Business social compliance initiative » (BSCI devenu Amfori BSCI)**, qui a pour vocation de chercher à améliorer les conditions de travail dans la chaîne internationale d'approvisionnement.

Intermarché a été le premier distributeur français à rejoindre le BSCI en tant que membre et de pouvoir ainsi faire développer ses engagements en matière de responsabilité sociale.

Le système BSCI, basé sur une approche de développement, s'inscrit dans la durabilité et repose sur trois piliers :

- La surveillance des activités via de réguliers audits sociaux indépendants
- L'amélioration des conditions de travail par des suivis des plans d'actions proposés par les fournisseurs,
- L'établissement d'un dialogue constructif avec les différentes parties prenantes sur la scène européenne et internationale.

La direction Qualité et Développement Durable du Groupement est membre du « Network Committee » d'Amfori pour la France.

Un programme d'audits sociaux annuels en tant que membre d'Amfori BSCI² est établi sur la base d'une cartographie des risques.

La cartographie est construite grâce à des indicateurs de risque pays (*eux-mêmes tirés des indicateurs de gouvernance dans le monde de la Banque mondiale : expression et responsabilité, stabilité politique et absence de violence, efficacité du gouvernement, qualité réglementaire, état de droit, contrôle de la corruption*) et de risque en terme de secteurs d'activités fournis (*basé sur le Bribe Payer Index 2014, un indice donnant le niveau de corruption des secteurs d'activité et publié par l'association Transparency International, qui est spécialisée dans la lutte contre la corruption*).

Sur la base de cette cartographie, des audits sont programmés selon le référentiel Amfori BSCI, lui-même basé les conventions internationales de l'OIT et la norme SA8000 avec un code de conduite construit sur 11 grands principes :

- Liberté d'association et droit de négociation collective
- Comportement éthique dans les affaires
- Rémunération juste
- Santé et sécurité au travail

² <https://www.amfori.org>

- Protection spéciale pour les jeunes travailleurs
- Non-discrimination
- Horaires de travail décent
- Pas d'emploi précaire
- Protection de l'environnement
- Pas de recours au travail des enfants
- Pas de travail forcé

Suite à ces audits, des plans de remédiations sont mis en œuvre dans les usines, et elles peuvent bénéficier de formations et de programmes gratuits dispensés dans leur pays et dans la langue du pays sur les thèmes sur lesquels des non-conformités ont été relevées ou sur lesquels ils peuvent être concernés.

En ce qui concerne les **risques environnementaux**, plusieurs types d'actions existent :

- **Les partenariats avec des ONG** : Le Groupement travaille en lien étroit avec différentes ONG de protection de l'environnement ou spécialisées dans la bientraitance animale. Un partenariat existe notamment depuis plusieurs années avec l'ONG Earthworm³, qui l'aide à prioriser ses actions et l'accompagne dans l'analyse et la diminution des risques (*environnementaux principalement mais également sociaux*) que ce soit pour les ressources terrestres ou marines. Le Groupement Les Mousquetaires a donc en cours avec Earthworm différents chantiers d'analyse des chaînes d'approvisionnements sur plusieurs matières (*soja, huile de palme, bois, charbon de bois, soja importé, thon crevettes, saumon, cabillaud...*).
- **Les Comités d'Experts** : Une deuxième méthode utilisée par le Groupement pour prioriser ses actions en termes de risque environnemental est la mise en place de comités d'experts. Sur des filières animales ou végétales identifiées à risque, un comité technique de parties prenantes a été créé, incluant des chercheurs, des industriels, des syndicats interprofessionnels et des associations environnementales. Ces instances de concertation sont consultées tous les ans sur l'orientation à donner aux plans de progrès et sur leur avancement. Les filières identifiées aujourd'hui sont les filières végétales pour l'intégration de référentiels agroécologiques, les ressources halieutiques, l'aquaculture, ainsi que les filières lait et les filières animales avec des engagements sur la bientraitance animale.
- **Les interprofessions et organisations techniques** : Le Groupement des Mousquetaires est membre de plusieurs organisations interprofessionnelles comme la FCA, la FMB, Perifem, le collectif génération responsable et l'Institut du Commerce. Ces adhésions lui permettent d'être en veille et anticipation des futurs textes en lien avec la démarche de développement durable mais aussi de partager les expériences de chaque opérateur pour une mise en œuvre plus efficace.

³ <https://www.earthworm.org/fr/>

En parallèle, le Groupement a débuté depuis fin 2018 un **projet de transparence des chaînes d’approvisionnement** afin d’identifier tous les acteurs de la chaîne d’approvisionnement du champ / de l’élevage au produit fini. Cela permet de récolter l’ensemble des certifications relatives à la qualité, l’environnement et le social, et ce à tous les rangs de fournisseurs, et d’identifier les risques potentiels à chaque rang. Ce projet est monté en partenariat avec SGS et un partenaire technologique appelé Transparency One⁴. Initié sur les produits biologiques, il a ensuite été étendu aux produits contenant des fruits & légumes, du bœuf, de la volaille, du porc et également lancé sur les produits contenant des ovoproduits.

Pour traduire son engagement en faveur du climat, le Groupement a également adhéré à ACT® (*Assessing low Carbon Transition*)⁵, une méthode internationale, portée par l’Ademe. Cette méthode permet d’évaluer si une entreprise prend la bonne trajectoire pour respecter l’Accord de Paris, visant à diviser par trois les émissions de CO2 d’ici dix ans. Les études menées sur l’empreinte carbone de la grande distribution ont montré que la majorité des gaz à effet de serre émis n’était pas liée à ses activités directes, mais à sa chaîne de valeur (*fabrication et utilisation des produits vendus, réseaux de distribution*).

En s’engageant dans la démarche ACT, le Groupement s’inscrit pleinement dans le cadre défini par l’ADEME : un objectif (-55% d’émission de CO2 en 2030 en moins vs 2019, des plans d’actions pilotés par la DQDD en relation interne avec tous les métiers intégrés dans un comité interne qui s’assure du déploiement de la stratégie climat : La SMBC (Stratégie Mousquetaires Bas Carbone).

Le Groupement des Mousquetaires a aussi décidé de participer à l’expérimentation menée par l’ADEME sur l’affichage environnemental des produits alimentaires en utilisant l’ACV classique sur une centaine de produits. Les travaux de l’Ademe ont généré un rapport scientifique qui a été remis fin 2021 au Gouvernement. Nous attendons les recommandations du ministère sur la méthodologie et le label visuel pour l’appliquer sur nos produits dès 2023.

E. Une démarche de certifications et de labellisation

Que ce soit dans le cadre des activités logistiques ou des activités agroalimentaires, le Groupement est engagé dans des démarches qualité permanentes.

Ces démarches se distinguent également par leur responsabilité sociale et environnementale, dont témoignent les nombreuses certifications obtenues par de très nombreuses entités et de nombreux sites de productions :

- ISO 9001 pour le management de qualité
- ISO 14001 pour le management environnemental
- ISO 22000 pour la sécurité des denrées alimentaires

⁴ <https://www.transparency-one.com/fr/>

⁵ <https://actinitiative.org>

- ISO 50001 sur la gestion de l'énergie
- HVE (Haute Valeur Environnementale)
- Filière CRC (culture raisonnée contrôlée)
- IFS Food pour la qualité et la sécurité des procédés et des produits
- FSQS : Food Store Quality Standard pour la sécurité alimentaire dans les points de vente

Le label « **Commerçant Responsable** »⁶ dans lequel est engagé le Groupement vise à évaluer le niveau de performance atteint par les Points de Vente à l'aide d'un référentiel de performance établi par le Collectif Génération Responsable et les parties prenantes associées. Le label certifie la prise en compte de la RSE dans le point de vente et permet de valoriser son engagement auprès de ses clients et de ses partenaires locaux. Cela permet d'accompagner les points de vente dans la mise en œuvre des principes de l'ISO 26000 dans une approche opérationnelle

Ainsi cette démarche, c'est l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. C'est également un enjeu stratégique du Groupement qui mobilise les points de vente à travers la labellisation Commerçant Responsable.

- Les enjeux : Déployer un dispositif de reconnaissance et de valorisation des engagements RSE des points de vente
- Progresser collectivement en partageant les pratiques les plus efficaces, les écueils à éviter et les bénéfices constatés.
- Les bénéfices : Une démarche responsable en phase avec les attentes des consommateurs
- Image positive sur le territoire
- Meilleure maîtrise des coûts d'exploitation (économies d'énergie et d'eau, baisse des AT/MP)
- Motivation des équipes : fierté de travailler pour une entreprise responsable et engagée
- Prise en compte et réduction des impacts environnementaux et sociaux
- Anticipation de contraintes réglementaires

Basé sur la norme ISO 26 000, il apprécie l'action des points de vente à travers 38 engagements, notés de 1 à 4, sur les rubriques suivantes :

- Relations responsables : collaborateurs, management, accueil client, communication
- Point de vente éco-responsable : environnement, qualité d'usage, confort et bien-être
- Point de vente intégré sur son territoire : participation au développement économique, dynamique sur le territoire

L'audit est réalisé par un organisme indépendant et le Label est obtenu pour une note moyenne minimale de 2,5 (pour une durée de 3 ans, avec un audit de contrôle à 18 mois).

7 points de vente sont déjà labellisés au sein du Groupement : 3 dans l'Alimentaire, 5 dans l'Équipement de la maison. 150 sont entrés dans la démarche

⁶ <https://label-commercant-responsable.com>

F. Une approche basée sur des référentiels reconnus

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de vigilance, nous nous sommes **appuyés sur plusieurs référentiels existants** :

- **Principes directeurs de l'OCDE** à l'attention des multinationales - 2011⁷
- **Principes directeurs des Nations Unies** relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme - 2011⁸
- **Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables**
- **Business and Human Rights Impacts: Identifying and Prioritizing Human Rights Risks – Shift – 2014**⁹
- **Human rights impact assessment guidance and toolbox** – The Danish Institute for human rights¹⁰
- **Guide de Référence pour les Plans de Vigilance** - SHERPA – 2018¹¹
- **ISO 26 000**

Ce Plan de vigilance prend ainsi en compte **l'ensemble des risques** en matière de Droits Humains et Libertés Fondamentales, de santé et de sécurité des personnes et d'environnement tels que définis ci-après :

- **Droits Humains et Libertés fondamentales** : Travail des enfants, travail forcé, droits des travailleurs, harcèlement et discrimination, conditions de travail...
- **Santé et Sécurité des personnes**, notamment accidents, exposition à des substances nocives, risques psychosociaux, risques sanitaires, impact des nouvelles technologies...
- **Environnement** : atteintes à la biodiversité, pollutions, émissions de gaz à effet de serre, changement climatique, gestion durable des ressources et des déchets...

De notre point de vue, la maltraitance animale est également un enjeu important que nous rattachons aux enjeux éthiques, et que nous abordons sous une dynamique positive dans le cadre d'une démarche de **bientraitance animale**.

⁷ <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/2011102-fr.pdf>

⁸ https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

⁹ https://shiftproject.org/wp-content/uploads/2014/01/Shift_SERworkshop_identifyHRrisks_2014.pdf

¹⁰ <https://www.humanrights.dk/tools/human-rights-impact-assessment-guidance-toolbox/introduction-human-rights-impact-assessment>

¹¹ https://www.asso-sherpa.org/wp-content/uploads/2018/12/Sherpa_VPRG_web_pagepage-min.pdf

G. Une identification des enjeux clés dans le cadre d'une analyse de matérialité RSE

D'un point de vue global, l'identification des enjeux repose notamment sur une **analyse de matérialité RSE** qui a permis d'identifier les enjeux clés pour le Groupement en matière d'environnement et de Droits Humains.

La prise en compte de ces enjeux constitue le socle de toute la démarche de développement durable dans laquelle s'inscrit pleinement notre plan de vigilance.

Après une première analyse de matérialité réalisée en 2016, le Groupement Les Mousquetaires a souhaité **mettre à jour la liste de ses enjeux RSE prioritaires en 2019** en interrogeant ses parties prenantes.

Avec l'appui d'un cabinet de conseil en stratégie de développement durable, **une vingtaine d'entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès de parties prenantes clés** :

- Parties prenantes internes : représentants des différents métiers et de l'organisation du groupement ;
- Parties prenantes externes : experts de la RSE, ONG, sociologues...

Une liste d'une quarantaine d'enjeux leur a été soumise lors de ces entretiens et l'analyse a permis de croiser les enjeux prioritaires pour les parties prenantes internes et externes.

La traçabilité, **l'affichage des produits et leur impact environnemental (poids carbone, recyclage, emballage) apparaissent comme l'enjeu le plus stratégique** pour le futur du Groupement. Ce sont les deux premiers items sur lesquels les Mousquetaires vont donc agir.

Il convient de noter que le caractère prioritaire de certains enjeux diffère selon les parties prenantes interrogées :

- L'intégration de la RSE au sein de la gouvernance et l'impact environnemental de la logistique sont deux enjeux primordiaux pour les parties prenantes externes.
- L'impact social et sanitaire des produits et l'employabilité et le développement des compétences sont identifiés comme prioritaires pour les parties prenantes internes. `

Fort de ces résultats, le Groupement déploie sa politique RSE pour répondre à ces attentes et se concentrer sur ces enjeux prioritaires.

Cette démarche s'intègre dans la **stratégie de développement responsable déployée par les Mousquetaires**, toujours structurée autour de **trois piliers : les clients, les collaborateurs, les territoires**.

Afin de faciliter leur compréhension, ces enjeux ont été classés selon quatre thématiques : **sociale, sociétale, environnementale et gouvernance**.

Au niveau du Groupement, **16 enjeux majeurs ont été identifiés** :

- Traçabilité et étiquetage des produits
- Impact environnemental des produits (dont emballages et empreinte carbone des produits)
- Réduction et élimination du plastique
- Gestion des déchets des usines, des entrepôts et des magasins
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Intégration de la RSE à la gouvernance et à la communication externe (institutionnelle et financière)
- Bien-être au travail
- Impact social et sanitaire des produits (santé / sûreté des produits)
- Accessibilité de l'alimentation pour tous (prix)
- Ancrage territorial et participation au développement socio-économique local
- Empreinte carbone et énergétique des usines, des entrepôts et des points de vente
- Impact environnemental de la logistique
- Développement de l'offre labellisée bio
- Communication responsable et information aux consommateurs
- Employabilité, gestion prévisionnelle des carrières et développement des compétences
- Offres répondant à des logiques de consommation fonctionnelles et collaboratives

Grâce à cette analyse de matérialité, les enjeux identifiés s'intègrent dans les différents plans d'action déjà mis en place.

Des **analyses plus approfondies** sont également réalisées afin de prendre en compte les spécificités sectorielles et adapter les mesures d'atténuation.

Cette analyse de matérialité RSE a ainsi été complétée une **démarche de cartographie des risques** plus détaillée pour certaines activités, en particulier les activités logistiques, et une revue approfondie pour certaines filières d'approvisionnement et/ou de matières premières qui sont présentées plus loin dans le document.

Les **risques liés aux pays d'approvisionnement** ont été pris en compte dans le cadre de l'analyse des filières.

H. Une prise en compte dans le cadre d'une démarche d'identification des risques prioritaires du Groupement

Une démarche d'identification des risques prioritaires a été menée en 2021 par la Direction des Risques de l'Audit et du Contrôle Interne (DRACI). Cette cartographie des risques a ainsi permis d'identifier et de prioriser les risques majeurs.

De cette analyse, la sécurité des personnes est apparue comme présentant un enjeu important, en raison des risques d'atteinte à l'intégrité physique des personnes et au regard de la diversité des activités exercées au sein du Groupement : point de vente, bases logistiques, unités de production, etc.

Pour accompagner la démarche de réduction de ce risque par la mise en place de plans d'action, des ateliers ont été réalisés avec le soutien de la Direction de la Qualité et du Développement Durable (DQDD) et les responsables des Métiers concernés. Ainsi, 5 scénarios de risque relatifs à la sécurité ont été abordés dans le cadre de ces ateliers :

- Incendie d'origine électrique en Point de Vente,
- Impact des troubles musculosquelettiques (TMS) en Point de Vente,
- Accident grave en Unité de Production,
- Incendie d'une base logistique,
- Effondrement toiture d'un Point de Vente, lié à un défaut d'entretien.

Des indicateurs viennent également compléter cette approche afin de mesurer l'avancement des plans d'actions et leur contribution à la réduction des risques.

3. Notre plan de vigilance pour les activités logistiques

A. Identification des risques et enjeux clés pour les activités logistiques

Cette analyse vise à identifier les **risques en matière de Droits Humains et Libertés Fondamentales, de santé et de sécurité des personnes et d'environnement**, avec les **conséquences ou les impacts les plus graves**, pouvant résulter directement de nos activités logistiques ou du fait des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels le Groupement entretient une relation commerciale établie.

Notre approche a été de **croiser et de recouper plusieurs sources d'information** afin d'identifier l'ensemble des **risques potentiels dans le cadre de nos activités**, tant au sein du Groupement que vis-à-vis de nos parties prenantes externes.

L'identification des risques est réalisée de manière transversale, associant aussi souvent que possible des représentants de la fonction Achats et des opérationnels.

Une évaluation a été réalisée conjointement des représentants de différentes fonctions afin d'identifier les risques avec les enjeux les plus importants pour les activités logistiques du Groupement, avec des plans d'actions à mettre en place en interne et des actions à mener vis-à-vis / en relation avec les fournisseurs et sous-traitants.

Il convient cependant de noter que **les principales missions confiées par le Groupement à des prestataires extérieurs sont également menées en interne**. Cela concerne notamment le recours à l'intérim pour renforcer les équipes, l'utilisation de transporteurs pour l'amont ou pour l'aval ainsi que des prestations externalisées de gestion de plateformes logistiques.

En conséquence, la **plupart des risques identifiés sont communs entre les activités internes et les prestations externes**.

Dans une démarche volontariste, positive et engagée, les appellations retenues pour les risques s'inscrivent dans **l'identification de « risques et enjeux »**.

Plusieurs risques identifiés sont également en interaction ou en relation, notamment au niveau des conséquences pour les personnes et l'environnement.

Cette analyse des risques est **revue régulièrement, annuellement ou en fonction de l'évolution du contexte interne et externe**.

Dans le cadre de cette démarche, nous nous sommes également **appuyés sur plusieurs référentiels spécifiques aux secteurs d'activités** :

- **Référentiel RSE en logistique** - Ministère de la transition écologique et solidaire – Octobre 2018¹²
- INRS - **Guide pour l'évaluation des risques professionnels - Transport routier de marchandises** – Novembre 2011¹³
- Orée : **Performances environnementales des pratiques de transport et de logistique - 2006**¹⁴
- BSR – **“10 Human Rights Priorities for the Transport and Logistics Sector”**¹⁵

Notre démarche de cartographie des risques a conduit à identifier **32 risques** dont la criticité a été évaluée pour chacune des activités concernées et pour lesquels les principaux tiers impactés et/ou concernés ont été identifiés.

Catégorie	Risques et enjeux
Environnementaux	Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES)
	Consommation d'énergie
	Pollution de l'air
	Pollution locale
	Gestion des eaux
	Économie circulaire et gestion des déchets
	Atteinte à la biodiversité
Droits Humains	Atteinte à la santé des populations
	Impacts sur les communautés
	Migrants et traite des êtres humains
	Travail forcé ou dissimulé
	Conditions de travail
	Qualité de vie au travail
	Développement du capital humain
	Liberté d'association et négociation collective
	Discrimination
	Sécurité privée
Santé et sécurité des collaborateurs	Risques routiers
	Manutentions manuelles et pénibilité du travail
	Chutes de hauteur
	Accidents de plain-pied
	Risques liés aux manutentions mécaniques
	Effondrements et chutes d'objets
	Environnement de travail
	Risques sanitaires
	Risques liés aux équipements de travail et aux véhicules
	Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets
	Risques liés aux installations Techniques et Stockages (Incendie et Explosion)
	Sûreté, violence et agression
	Risques psychosociaux (RPS)
	Addictions, sommeil et alimentation
	Corruption

Chacun de ces 32 risques fait l'objet d'une définition précise dans le cadre d'un **référentiel formalisé** et d'une évaluation.

¹² <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/referentiel-responsabilite-societale-des-entreprises-rse-en-logistique>

¹³ <http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-6095/ed6095.pdf>

¹⁴ http://www.oree.org/script/ntsp-document-file_download.php?document_file_id=33

¹⁵ https://www.bsr.org/reports/BSR_Primer_Human_Rights_Transport_Logistics.pdf

S'agissant des Droits Humains et de l'environnement, le Groupement a identifié **6 enjeux prioritaires** sur lesquels se focalisent les plans d'actions visant à atténuer les risques :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Consommation d'énergie
- Pollution de l'air
- Conditions de travail
- Développement du capital humain
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal

S'agissant des **risques professionnels en termes de santé et de Sécurité**, le Groupement a identifié 6 enjeux prioritaires :

- Risques routiers
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail
- Chutes de hauteur
- Effondrements et chutes d'objets
- Environnement de travail, notamment Bruit et température
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (Incendie et Explosion)

Vis-à-vis des transporteurs avec lesquels le Groupement est en relation, 5 enjeux ont été identifiés :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Consommation d'énergie
- Conditions de travail
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal
- Risques routiers

Vis-à-vis des prestataires logistiques avec lesquels le Groupement est en relation, 10 enjeux ont été identifiés :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Consommation d'énergie
- Pollution de l'air
- Conditions de travail
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail
- Chutes de hauteur
- Effondrements et chutes d'objets
- Environnement de travail, notamment Bruit et température
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (Incendie et Explosion)

Vis-à-vis des intérimaires travaillant pour le compte du Groupement, 7 enjeux ont été identifiés :

- Conditions de travail
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail
- Chutes de hauteur
- Effondrements et chutes d'objets

- Environnement de travail, notamment Bruit et température
- Travail forcé ou dissimulé

Vis-à-vis des communautés et des populations situées à proximité des sites logistiques du Groupement, 5 enjeux ont été identifiés :

- Pollutions locales
- Gestion des eaux
- Santé des populations
- Impact sur les communautés
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (Incendie et Explosion)

B. Procédures d'évaluation des fournisseurs

Le Groupement a également mis en place des **process et des procédures d'évaluation des fournisseurs** et sous-traitants intervenant dans ses activités :

- Transporteurs
- Opérateurs logistiques
- Agences d'intérim
- Prestataires de maintenance
- Commissionnaires de transport

Ces procédures d'évaluation se traduisent par **plusieurs démarches et outils** :

- Cahiers des charges
- Contrat cadre national commun à tous les prestataires
- Centralisation des échanges au niveau de la direction pour les opérateurs avec un maillage national
- Relation locale entre la Direction Transport et les tractionnaires dans le cadre du contrat défini
- Audits
- Indicateurs de suivi

Dans le cadre de la sélection des prestataires et du suivi de la relation sont notamment réalisées les **diligences suivantes** :

- Les conditions d'assurance du transport
- Le rappel des règles de réalisation d'une opération de transport
- La capacité du transporteur à gérer une température dirigée
- La qualité et le genre du matériel mis à la route.
- Les qualifications du personnel de conduite
- Les conditions d'utilisation des remorques ITM LAI

Une **attention particulière est également portée aux protocoles de sécurité Point de vente et à l'usage des PTI** (Protection - Sécurité Travailleur Isolé).

Tous les transporteurs et les agences d'intérim sont également signataires de la « **Charte Achats Responsable** ».

C. Mesures d'atténuation des risques

D'un point de vue général, le dispositif mis en place par le Groupement pour prévenir et atténuer les effets des risques d'atteintes grave à l'environnement, aux Droits Humains et à la Santé / Sécurité des collaborateurs repose sur **plusieurs éléments** :

- Une Stratégie
- Des principes
- Des accords d'entreprises
- Des politiques et des procédures
- Des moyens
- Une organisation et des responsabilités

La plupart des sites logistiques exploités par le Groupement sont soumis à autorisations dans le cadre de réglementations en matière d'environnement et de sécurité, ce qui inscrit le Groupement dans une **démarche permanente d'identification et d'atténuation des risques au niveau de chaque site, sous le contrôle des autorités.**

La **Direction Qualité et Développement Durable du Groupement** apporte son expertise et accompagne les entités logistiques dans la mise en place des actions appropriées en matière de RSE.

En termes d'organisation opérationnelle, un **responsable Qualité Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE)** est présent dans l'ensemble des établissements avec une équipe et un rattachement au Directeur d'établissement.

Il veille notamment à la mise en œuvre effective du **Référentiel Santé et Sécurité au Travail** et du **Référentiel Environnement / Energie.**

Depuis les années 1990, le Groupement teste les améliorations possibles sur chaque paramètre de la chaîne logistique et investit pour les déployer afin de **limiter l'empreinte des camions entre ses entrepôts.**

- **Optimiser les transports**, via la limitation de la vitesse à 80 km/h dès 2012 et l'utilisation, depuis 2015, d'un outil d'optimisation des tournées permettant d'optimiser les distances.
- **Consommer moins**, grâce à la formation des chauffeurs à l'écoconduite depuis 2012 avec un objectif de 100% des chauffeurs formés.
- **Rouler au gaz naturel liquéfié (GNL)**. La logistique en a fait sa priorité afin d'atteindre son nouvel objectif fixé en 2017 : **réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2030.** Le GNL améliore en effet la qualité de l'air par la réduction des émissions de CO2 de 15 à 20 %, et de particules de 95 %, tout en divisant par quatre le bruit par rapport à un

moteur diesel. Depuis 2014, le Groupement a équipé ses 42 bases, sa flotte de camions et a accompagné ses partenaires transporteurs pour l'achat de camions. Aujourd'hui, le Groupement est le premier distributeur à utiliser le GNL à une telle échelle.

- Pour l'ouverture de leurs premiers points de vente dans Paris intra-muros et la petite couronne, les Mousquetaires se sont dotés, fin 2017, d'une **flotte de camions fonctionnant au biogaz, équipés de groupes frigorifiques électriques, aux standards les plus élevés de normes antibruit.**

Le Groupement **accompagne les transporteurs partenaires dans l'achat de camions au gaz naturel**, les incitant ainsi à partager son engagement en faveur de l'environnement.

Toutes les bases logistiques développées dans le cadre du Plan de Transformation Logistique (PTL) sont construites selon les principes du standard de **Haute Qualité Environnementale (HQE)**.

La démarche ISO 50001 est initiée pour atteindre 100% des sites en 2026 Cette norme de management de l'énergie atteste de la qualité de l'organisation mise en place par ces entités pour gérer efficacement l'énergie et faire face au réchauffement climatique.

Conformément à l'article R125-5 du Code de l'Environnement, des études d'impact publiques sont par ailleurs réalisées pour tous les nouveaux sites ou transformation de sites existants, par des prestataires indépendants.

Les dossiers d'autorisations et les études d'impacts font l'objet d'une analyse et d'un contrôle de nombreuses autorités : préfet, Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), DDT, DREAL...

L'attention aux collaborateurs est l'un des 3 piliers de la stratégie des Mousquetaires.

Dans ce cadre, de **nombreuses actions sont menées pour le développement du capital humain, la qualité de vie au travail, les conditions de travail, et la lutte contre les discriminations.**

La démarche engagée par le Groupement depuis de nombreuses années se traduit annuellement par des **orientations stratégiques en matière de ressources humaines** qui sont partagées avec les Organisations Syndicales dans le cadre des Comités Économiques et Sociaux (CESC et CSEE).

D'un point de vue pratique, cela se traduit par la **signature de très nombreux accords d'entreprise et la mise en place de nombreux outils facilitateurs d'activité et de réduction de manutention manuelle**

Le tableau ci-dessous résume les principales actions et mesures d'atténuation des risques mises en œuvre par le Groupement pour les 3 catégories d'enjeux :

Catégorie	Principales mesures d'atténuation
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Plan « Efficacité énergétique » déployé sur l'ensemble des sites - Equipement au GNL de toutes les bases logistiques, de la flotte de camions et accompagnement des partenaires transporteurs. - Flotte de camions fonctionnant au Biogaz pour les livraisons à Paris intra-muros. - Révision du mix énergétique avec un développement de l'autoconsommation via l'installation de panneaux photovoltaïques, l'investissement dans les PPA (power purchase agreement) et l'achat de certificats d'électricité verte. - Plan « Économie circulaire » depuis la production d'énergie jusqu'au traitement des déchets. - Développement des nouvelles bases dans le cadre du Plan de Transformation Logistique selon le standard Haute Qualité Environnementale (HQE) - Mise en place d'un système de Management de l'énergie (SME) dans toutes les bases. - Strict respect des normes ICPE sous le contrôle des autorités - Etudes d'impact réalisées pour tous les nouveaux sites ou transformation de sites existants, par des prestataires indépendants - Certification ISO 50001 (Management de l'énergie) de tous les sites
Droits Humains	<ul style="list-style-type: none"> - Accord relatif à l'amélioration de la qualité de vie au travail au sein d'ITM LAI - Accord relatif au développement de l'employabilité des salariés d'ITM LAI par la formation professionnelle - Accord relatif à la prévention de la pénibilité au travail - Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes - Contrat de Génération puis plan d'actions - Accord d'intéressement avec des critères sur la sécurité et le social - Enquêtes régulières auprès des collaborateurs - Etude comparée sur les rémunérations - Campagne de sensibilisation sur les risques psychosociaux - Déploiement de modules de formations en présentiel - Accord relatif au droit syndical - Politique de revitalisation des territoires impactés par les restructurations
Santé et sécurité des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de prévention sur la pénibilité avec de très nombreuses actions au travers du développement d'outils facilitateurs d'activité, de nouvelles technologies et de la polyvalence - Plan santé 2020 - Programme de lutte contre les troubles musculo-squelettiques (TMS) - Importante politique de formation sur les enjeux de santé et de sécurité au travail - Procédures et outils pour le stockage et la gestion des produits dangereux - Référentiel de certification concernant l'hygiène, la propreté et la sécurité - Equipements de protection adaptés

S'agissant des intérimaires, il convient de noter qu'ils bénéficient du même parcours d'intégration et de formation que les collaborateurs, notamment en matière de santé et de sécurité.

4. Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement

Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement s'inscrit dans le cadre de notre **démarche « Achats Responsables »** développée autour de plusieurs travaux, dont certains déjà évoqués dans le cadre de la présentation de notre démarche en matière de développement durable :

- Des chartes Filières responsables
- Une évaluation des approvisionnements
- Une transparence des chaînes d'approvisionnement
- Une évaluation sociale des fournisseurs
- Une participation à des initiatives

Avec **des engagements selon les problématiques spécifiques** de chaque filière, les chartes Filières Durables sont développées dans le cadre d'un **dialogue avec les parties prenantes** avec **plusieurs objectifs** :

- Répondre au Devoir de vigilance
- Démontrer nos engagements pour des filières durables
- Définir les critères de durabilité
- Engager nos fournisseurs

Plusieurs filières ont déjà fait l'objet d'une démarche formalisée :

- Productions végétales : Huile de palme, Cacao, Soja
- Bois : Charbon de bois
- Mer : 6 espèces (Thon, Cabillaud, Colin, Crevette, Sardine, Saumon)

Chaque filière a des enjeux sociaux et environnementaux spécifiques qui ont été pris en compte dans le cadre de nos actions, avec une mise en perspective sur les zones géographiques concernées.

Fondé sur des référentiels sociaux et environnementaux reconnus (Amfori BSCI¹⁶, SA8000¹⁷, Amfori BEPI^{18 19}), les **plans de vigilance des filières** sont remis à jour régulièrement au regard des risques sociaux et environnementaux qui apparaissent.

¹⁶ Amfori BSCI : l'Amfori BSCI (Business Social Compliance Initiative) a pour objectif d'améliorer la performance sociale au sein des chaînes d'approvisionnement.

¹⁷ SA8000 : norme qui veille à s'assurer que les salariés aient un poste de travail sûr et sain, et que l'entreprise soit capable de prendre toute mesure préventive et adéquate pour éviter tout risque, accident ou situation pouvant nuire à leur santé physique. Elle s'appuie sur les normes de l'Organisation Internationale du Travail.

¹⁸ Amfori BEPI : l'Amfori BEPI (Business Environmental Performance Initiative) a pour objectif d'améliorer la performance environnementale au sein des chaînes d'approvisionnement.

Afin de concilier qualité des produits et préservation des ressources naturelles, le Groupement développe en toute transparence des plans de progrès en partenariat avec des ONG, notamment l'ONG **Earthworm Foundation** (ex-TFT)²⁰.

La bonne application de ces chartes pourra faire l'objet d'audits organisés par la DQDD.

A. Productions végétales et bois : lutte contre la déforestation

Grâce à un état des lieux réguliers de leurs impacts sur la déforestation, les Mousquetaires ciblent en priorité les matières premières à risque. Initiée en 2010 avec l'huile de palme, leur action a permis de tracer 81% des volumes pour lesquels les moulins sont publiés sur les sites internet des premiers importateurs.

Cette démarche concerne désormais le charbon de bois, le cacao et le soja.

L'analyse géographique met en évidence les **principaux fronts de déforestation** en fonction des matières premières, avec des impacts notables sur les savanes d'Amérique du Sud et les Tourbières tropicales d'Indonésie :

	Principales zones	Principales causes
Soja	Amérique du Sud : Cerrado + Gran Chaco + Amazonie	Déforestation / conversion à grande échelle
Huile de palme	Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Bornéo	Plantation de palmiers à huile
Cacao	Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire + Ghana	Vieillessement des cacaoyers conduisant à une replantation
Charbon de bois	Bassin du Congo + Afrique orientale	Forte utilisation du bois

Si les causes de la déforestation sont variables, les **conséquences environnementales sont significatives à trois niveaux** :

- Perte de biodiversité
- Détérioration des sols
- Changement climatique
- Transformation de l'utilisation des sols

Cette situation conduit également à des **risques sociaux importants à 5 niveaux** :

- Non-respect des communautés locales
- Travail des enfants

²⁰ <https://www.earthworm.org/fr/>

- Non-respect des droits humains
- Pauvreté
- Santé / Sécurité des travailleurs

Face à cette situation, le Groupement est engagé dans une **démarche d'achat responsable avec des modalités adaptées à chaque matière première.**

Dans le cadre de nos engagements, les approvisionnements ne doivent pas être issus de zones ayant été déforestées / converties après une date donnée, nommée « cut-off date ».

- **Sur le soja**, les Mousquetaires contribuent par exemple depuis 2020 à des actions de sensibilisation, de transformation et de suivi coordonnées par Earthworm Foundation, aux côtés de WWF et Duralim, afin de préserver le Cerrado, zone à forte pression de déforestation

En relation avec les travaux engagés via les différentes initiatives, nous avons identifié les risques suivants pour la production de soja à destination de l'alimentation animale (principalement pour les volailles et les œufs, porc, bœuf mais aussi pour les laitages) notamment issue de la production de soja au Brésil :

- Déforestation & Conversion d'écosystèmes (Forêt d'Amazonie, Cerrado, Gran chaco, Forêt Atlantique), ce qui entraîne les enjeux suivants :
- Expropriation et violence contre les populations indigènes
- Pertes de biodiversité
- Perturbation de la recharge des nappes phréatiques et des cours d'eau
- Incendies
- émissions de CO2
- Réchauffement climatique

Le soja étant la première cause de déforestation importée, nous avons bien identifié le cas du soja comme étant **un sujet RSE prioritaire.**

Un manifeste a été signé avec d'autres distributeurs pour engager toute la filière jusqu'aux trader-importateurs dans une démarche de traçabilité et d'exclusion des zones touchées par la déforestation avant janvier 2020 (cut-off date).

- **Sur le charbon de bois**, le Groupement a pris, en 2020, des engagements forts pour 2023 avec le soutien d'Earthworm Foundation pour transformer les pratiques de ses principaux fournisseurs ; et adhère à la plateforme de transparence Charcoal Transparency (charcoal-transparency.org).

Les tableaux ci-après présentent une **synthèse de chartes d'engagement** pour les productions végétales et le bois :

	Certification	Traçabilité	Environnement	Social
Soja 	/	Jusqu'au 1 ^{er} importateur	<ul style="list-style-type: none"> • Cut-off date* 01/01/20 (zone Cerrado) • Mécanisme gestion risque 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIP** • Respect droits travailleurs
Huile de palme 	RSPO exigée pour 2025 	Jusqu'au 1 ^{er} importateur	<ul style="list-style-type: none"> • Cut-off date* 15/11/18 • Pas de brûlage 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIP** • Respect droits travailleurs • Soutien petits producteurs
Cacao 	Max Havelaar exigée (2025) 	Jusqu'aux plantations de cacao	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'approvisionnement zones déforestées • Résilience écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre travail enfants • CLIP** • Respect droits travailleurs • Santé / Sécurité
Charbon de bois 	FSC exigée (2023) 	Jusqu'au lieu de récolte du bois	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement provenant de forêts situées hors des zones tropicales 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect droits travailleurs

** CLIP = Consentement libre, informé et préalable

B. Pêche durable

Une forte pression de pêche à partir des années 1950 a conduit à une surexploitation des ressources halieutiques.

D'après le rapport 2020 de la FAO « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture »²¹, 34 % des stocks sont surexploités.

Les **3 principaux enjeux de la pêche et de l'aquaculture** sont :

- Dégradation des écosystèmes
- Impact sur le bien-être des animaux
- Conditions sociales liées au travail maritime

²¹ <http://www.fao.org/3/ca9229fr/ca9229fr.pdf>

En 2016, Agromousquetaires a engagé son « **Plan de progrès pour une filière mer durable d'ici 2025** » pour répondre aux attentes de la société civile en matière de gestion de l'écosystème marin en préservant l'emploi et la pérennité de la filière.

Dans le cadre du plan filière mer durable 2025, les marins de notre flotte travaillent dans le respect de l'écosystème dans lequel ils évoluent. Les actions concernent notamment :

- le respect d'une taille minimum de capture
- la fermeture de zones pendant la période de reproduction de certaines espèces
- la conservation à bord des déchets non organiques
- la lutte contre la pêche illégale

Désengagée de la pêche au-delà de 800 m de profondeur depuis 2015, notre filiale Agromousquetaires a participé aux côtés de Bloom Association à la demande de moratoire sur la pêche électrique, laquelle est interdite par le Parlement Européen depuis janvier 2018.

Le plan passe également par l'évaluation des réserves halieutiques et par une transformation de la filière pour améliorer les techniques de pêche et mieux cibler les espèces abondantes.

Avec l'objectif de protéger des espèces marines sensibles, le contenu des chartes et des engagements peut être résumé comme suit :

	Certification	Traçabilité	Environnement	Social
Pêche  Thon, Cabillaud, Colin, Crevette, Sardine, Saumon	 MSC recommandée	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'au bateau de pêche • Interdiction approvisionnement bateaux liste noire 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des stocks • Préservation écosystèmes • Interdiction « shark finning » • Gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect droits travailleurs • Respect lois liées au travail maritime
Aquaculture  Crevette, Saumon	 ASC et AB recommandées	Jusqu'à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de poissons transgéniques • Aliments alternatifs • BEA • Bonne gestion maladies 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect droits travailleurs • Respect des communautés

C. Bienveillance animale

La démarche de bienveillance animale est publiée chaque année depuis 2020 sur le site Mousquetaires.com dans le cadre du BBFAW du CIWF²².

D. Agriculture responsable

Les pratiques agricoles conditionnent l'avenir de l'environnement, de l'alimentation et de la santé humaine.

Avec **l'ambition de devenir l'acteur référent en matière de pratiques de production et de modes d'alimentation responsables**, les Mousquetaires accompagnent la transformation du modèle agroalimentaire via la valorisation de l'agriculture biologique, un plan pesticides et un soutien actif à l'agroécologie. Avec des résultats déjà concrets pour les consommateurs.

A titre d'exemple, pour sa marque « Vergers Eco-Responsables », le Groupement augmente sans cesse le nombre de ses références « bio » et labélisées « Vergers responsables » (VER). Ce label, entre agriculture biologique et conventionnelle, privilégie l'observation des vergers, l'utilisation de méthodes de lutte biologique aux dépens des produits phytosanitaires, et de techniques de pointe permettant d'assurer une production de qualité pour tous les consommateurs. Ainsi, cette filière fruits et légumes frais propose déjà aux consommateurs 255 références, dont 100 bio, et continue de déployer ce label VER : 100 % des poires se sont ajoutées en 2020 à 100 % des pommes (depuis 2017), des pêches, nectarines et abricots (depuis 2019).

Parallèlement, le Groupement déploie depuis 2017 un **plan pesticides ambitieux**. Concerté avec des ONG, instituts techniques, chercheurs... et en co-construction avec les filières pilotes, son objectif est de supprimer les substances actives les plus dangereuses pour la santé ou l'environnement et de réduire de 50 % l'utilisation de tous les pesticides dans les exploitations d'ici 2025. Il permet aux agriculteurs de travailler sur des solutions alternatives : biocontrôles, lutte physique, changement des pratiques culturales, etc.

De même, afin de proposer **des produits labélisés « Zéro résidu de pesticides »** (ZRP), les Mousquetaires se sont appuyés sur des référentiels solides, élaborés par le collectif Nouveaux Champs ou l'association Demain la Terre. Ils ont ainsi formalisé un référentiel, décliné pour chaque filière, afin de maîtriser les risques sur toute la chaîne d'approvisionnement. Quinze références sous la marque « Mon Marché Plaisir » portant ce label ZRP sont déjà présentes chez Intermarché ainsi que des produits surgelés.

²² <https://www.mousquetaires.com/nos-filiales/agromousquetaires/des-producteurs-responsables/>
https://www.mousquetaires.com/wp-content/uploads/2021/08/rapport_bea_bbfaw_2021_v30072021.pdf

Agromousquetaires a également fait émerger en France deux premières filières pour le blé et la vigne « **Haute Valeur Environnementale** » (HVE), seule certification reconnue par l'Etat pour l'agroécologie. Ce mode de production responsable respecte les ressources et les équilibres naturels, limite les intrants et restaure la biodiversité.

Après trois années d'une co-construction associant d'une part deux de ses moulins et 38 céréaliers, d'autre part ses unités de production et 47 vigneron, Intermarché a commercialisé trois premiers pains issus de cultures de blé HVE, et 9 références de vins. Tous traces de la parcelle au point de vente ; une première en 2019 en France. Seul distributeur à maîtriser sa production, Intermarché peut se fixer l'objectif de commercialiser 50 % des pains à sa marque sous le label HVE d'ici 2023 et 100 % d'ici 2025 ; 80 % de vins à sa marque "Expert Club" sous le label HVE d'ici 2023 et 100 % d'ici 2025.

La prochaine étape est encore plus exigeante : entendre la HVE à la filière fruits et légumes, aux pommes et aux poires VER à partir de 2022, ainsi qu'aux tomates, concombres, asperges et carottes de toutes marques, origine France, d'ici 2025.

En 2021, le Groupement s'est lancé dans une **démarche collective pour la transition agricole**.

Les Mousquetaires ont ainsi rejoint en septembre 2021, le Groupe de Travail sur la transition agricole porté par Earthworm Foundation. Initié à la suite de la course 0 pesticide lancée par Greenpeace, ce groupe de travail a pour vocation de mutualiser les actions avec les différents membres de la grande distribution pour accélérer la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les filières fruits et légumes.

Afin de partir rapidement sur des actions opérationnelles, un premier travail sur la filière pomme de terre de consommation va être engagé en 2022.

5. Notre démarche de protection dans le cadre de la crise sanitaire du COVID

Face à cette situation sanitaire exceptionnelle, **notre priorité a été de protéger la santé des collaborateurs.**

Tous les salariés des filiales de la société « Les Mousquetaires » ont été sensibilisés très tôt au respect des gestes barrières : port du masque et lavage des mains.

Pour éviter les risques de contagion, le cadre de travail a évolué. De nombreux bureaux et salles de réunion ont été réaménagés en salles de pause. Les zones de « passage » sont désinfectées plusieurs fois par jour : escaliers, poignées de porte, interrupteurs, façades des machines à café et des distributeurs...

Dans les bureaux, les **règles de distanciation physique** ont été mises en place avec un nombre limité de salariés sur site. Les réunions ou formations non critiques ont été annulées. Au sein des services d'appui, 6 000 collaborateurs ont ainsi assuré en télétravail la continuité de l'activité ; 50 000 réunions en distanciel entre collaborateurs, adhérents et l'ensemble de l'écosystème du Groupement ont fédéré les énergies pour relever l'ensemble des défis.

30 webinaires dédiés à la gestion du stress ou au management en télétravail ont aidé les managers à accompagner leurs équipes.

Dans les unités de production Agromousquetaires, les règles d'hygiène déjà drastiques ont été complétées. Les règles en vigueur et le rappel des consignes d'hygiène ont été affichées au sein des espaces dédiés à la communication Covid-19. Elles ont été alimentées quotidiennement et traduites jusqu'en 6 langues si nécessaire. Les plannings ont été réaménagés pour la relève des équipes afin d'éviter de se croiser. Des séparateurs en plexi ou lanières PVC, des marquages au sol ont été installés pour marquer les distances de sécurité.

Très tôt dans la logistique, les salariés ont été équipés de masques, de gel hydroalcoolique, de lingettes désinfectantes et d'autres mesures permettant de préserver leur santé. Le port du masque a été rendu obligatoire au sein des bases logistiques très tôt également. De même, le télétravail a été développé sur tous les métiers le permettant, et un accueil et des installations sanitaires spécifiques ont été réservés aux conducteurs routiers.

Dans les points de vente, en s'appuyant sur l'organisation existante, ont été mis en place dès les premiers jours du premier confinement : masques, gel hydroalcoolique, Plexiglas®, désinfection des zones de passage, caddies et scans achat, marquages au sol, aménagement des plannings pour la relève des équipes. Le tout associé à une communication sur mesure avec affiches spécifiques, à l'édition d'un « guide des bonnes pratiques sanitaires » et à un Numéro Vert permettant à une cellule spécialement dédiée au Coronavirus de répondre à toute question.

Au-delà de la protection de ses collaborateurs et de ses clients, **le Groupement s'est également mobilisé pour la santé de tous.**

Agromousquetaires, en partenariat avec les services de l'Etat, a réaménagé son usine « les Celluloses de Brocéliande » et relancé la production de masques français. Dès l'été, cinq lignes ont démarré pour la production, fin 2020, de 130 millions de masques de type FFP2 et chirurgicaux, créant une soixantaine d'emplois.

S'agissant des activités logistiques, les plannings des chauffeurs ont été repensés/décalés pour éviter les rassemblements. Nous avons mis en œuvre un plan de circulation spécifique pour la livraison des colis. Des espaces d'accueil avec distributeur de café et installations sanitaires sont mis à leur disposition.

Enfin, les points de vente ont innové avec de nombreuses initiatives prises : pour réguler la fréquentation et fluidifier les parcours avec la priorité donnée aux personnels en première ligne (caisses...), numéro réservé aux personnels soignants et ou aux enseignants mobilisés..., Numéro Vert chez Rody et Rapid Pare-Brise pour réparer en urgence leurs véhicules ; affiches et messages pédagogiques pour faire appliquer les gestes barrières ou informations sur les horaires dédiés aux personnes âgées.

Et avec du soutien aux associations : engagement d'Intermarché et de Netto dans l'opération « Masques solidaires », démarche 100 % bénévole de don de masques aux plus fragiles et démunis ; association des Mousquetaires à la plateforme « Solidarité Associations » afin de donner des invendus ; ou encore de l'approvisionnement à distance : renforcement des équipes pour répondre au boom du drive et du e-commerce (livraisons à domicile à des personnes âgées isolées et à des hôpitaux).

Il convient également de mentionner que la crise de la Covid-19 a **des conséquences notables sur l'évolution des besoins des consommateurs** : plus de local, moins de gaspillage, de nouvelles pratiques alimentaires, de nouveaux modes de déplacement...

L'économie circulaire devient ainsi un fil conducteur de notre démarche de développement durable, de la gestion de nos déchets et de ceux des clients jusqu'au développement d'une offre plus responsable et locale.

Les opportunités de développement de produits et de services sont importantes : location, réparation, vente de produits de seconde main, gestion des déchets des points de vente et des clients, consigne, vrac, etc.

6. Dispositif d'alerte

Conformément aux exigences de la loi, le Groupement a mis en place un **dispositif d'alerte permettant de recueillir des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques**.

Ce dispositif a été mis en place en application de la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 » et de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 dite « Devoir de vigilance ».

Le dispositif est accessible via un **formulaire en ligne sur le site internet du Groupement** :

<https://www.mousquetaires.com/conformite-ethique/>

Ce dispositif accessible à tout tiers permet notamment de signaler toute « *atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités d'une des Entités Les Mousquetaires ou de ses sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.* »

Tout salarié, mandataire social, actionnaire ou collaborateur extérieur (*notamment, travailleur temporaire, stagiaire ou prestataire de service*) de l'une des entités Les Mousquetaires ainsi que tout adhérent, partenaire commercial, sous-traitant, fournisseur, distributeur ou client, s'il agit de bonne foi et s'inscrit dans une démarche désintéressée, peut signaler des faits dont il a eu personnellement connaissance et relevant du champ du signalement par le biais du formulaire.

Un signalement qui n'aurait pas été émis de bonne foi ou de manière désintéressée exposerait son auteur à une sanction disciplinaire et/ou des poursuites judiciaires. En revanche, l'utilisation de bonne foi du dispositif n'expose son auteur à aucune sanction disciplinaire, quand bien même les faits s'avèreraient par la suite inexacts ou ne donneraient lieu à aucune suite.

Le signalement est traité de manière à préserver la confidentialité des informations concernant l'auteur du signalement et ce n'est qu'à titre très exceptionnel lorsqu'il concerne des faits graves et relatés de façon suffisamment détaillée qu'un signalement anonyme pourrait être traité, après avoir fait l'objet d'un examen préalable de recevabilité par le Référent Ethique afin de décider de l'opportunité de son traitement.

Tout signalement est transmis au Directeur Ethique & Conformité du Groupement, Référent Ethique, qui assure un traitement des alertes en relation avec les responsables concernés, notamment Directeur Qualité et Développement Durable ainsi que le Directeur des Ressources Humaines du Groupement.

Les données transmises sont traitées en toute confidentialité dans le strict respect des réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.

7. Evaluation et suivi

Les nouveaux enjeux et actions font l'objet d'un suivi à plusieurs niveaux.

S'agissant des enjeux environnementaux, l'ensemble des sites exploités par le Groupement pour les activités logistiques et agroalimentaires font l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités, notamment dans le cadre du suivi des autorisations ICPE.

S'agissant des risques et des enjeux concernant les collaborateurs de l'entreprise, un suivi est assuré conformément à la loi dans le cadre **des Comités Économiques et Sociaux** ainsi que des Commissions dédiées.

Chaque accord d'entreprise fait par ailleurs l'objet d'un bilan d'évaluation de la mise en œuvre qui constitue également un outil de pilotage et de suivi des actions mises en œuvre, partagé avec les organisations syndicales.

L'ensemble des initiatives font l'objet d'un suivi avec l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment les ONG et les experts.

Le **suivi des relations avec les prestataires** est assuré dans le cadre de réunions au niveau national et le cas échéant au niveau des sites concernés.

Le pilotage des sujets est pour les activités logistiques réalisé dans le cadre de la démarche QHSE intégrant notamment les audits de certifications de service et le pilotage de la norme ISO 50001 (Management de l'énergie) ou encore la démarche SMBC (Stratégie Mousquetaires Bas Carbone).

L'audit de certification reprend l'ensemble des points de contrôle sécurité sur le métier transport avec une vérification de la remise contre émargement au patron tractionnaire du Guide conducteur et du protocole de sécurité base.

La **Direction Qualité et Développement Durable du Groupement** assure la consolidation des indicateurs RSE pour l'ensemble des entités du Groupement.

Le rapport de développement durable contient plusieurs indicateurs en lien avec les enjeux et les risques identifiés.

En 2019, les Mousquetaires ont décidé de revoir leurs indicateurs afin qu'ils soient plus proches de l'engagement de leurs enseignes, qu'ils mesurent mieux leur impact sur les problématiques sociétales et qu'ils soient plus lisibles pour les parties prenantes extérieures.

Construire une relation forte avec nos clients	Taux de produits à marques propres responsables sur le total des références à marques propres
	Chiffre d'affaires des produits à marques propres responsables sur le chiffre d'affaires total
	Nombre total de produits fabriqués sur le territoire national
Porter une attention constante aux collaborateurs	Pourcentage de personnes en CDD ayant obtenu un CDI - sur l'effectif global
	Pourcentage de femmes salariées cadres - Filiales amont
	Pyramide des âges des collaborateurs
Être un acteur de proximité responsable	Quantité totale de déchets produits (hors biodéchets)
	Quantité de biodéchets produits en France
	% de référence fabriquées en France
	% d'énergie consommée provenant de sources renouvelables
	Consommation d'énergie des points de vente par K€ de chiffre d'affaires
	Montant en euros des produits alimentaires donnés aux associations

Conformément aux dispositions législatives relatives émissions de gaz à effet de serre, le Groupement publie régulièrement des bilans.